

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****SÉANCE DU 18 AVRIL 2024**

Réf : CCAS24_29

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 9

Pouvoir : 0

Absents: 3

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN,
Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille
BARREAU, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOIX,
Didier RENAUD, Monique GIL.**POUVOIR** : /**ABSENTS** : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU,
Roselyne NAVEAU**DÉLIBÉRATION N°29****RAPPORTEUR** : Christian MICHAUD**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – CCAS

Il est rappelé aux membres du CCAS que le **résultat excédentaire de la section d'investissement** présenté lors du compte administratif le 21 mars 2024 est de +93 408,81€.

Il est proposé aux membres du Centre Communal d'Action Sociale la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement :**

c/2188 «Autres»: 93 408,81€

Recettes d'investissement :

c/001 «Excédent d'investissement reporté»: 93 408,81€

Le **budget primitif 2024** du budget du CCAS s'ajuste de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Total Dépenses 284 135,00 €

Total Recettes 284 135,00 €

Section d'investissement :

Total Dépenses 124 908,81 €

Total Recettes 124 908,81 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la décision modificative n°1 du budget CCAS ;
- charge le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 02 mai 2024.

